



Commune d'ARAMON

Mairie d'Aramon Place Pierre RAMEL BP 54

30390 ARAMON

Tel : 04.66.57.38.06

Courriel : marches@aramon.fr

Accord-cadre

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret relatif aux marchés publics.

Marché de prestations intellectuelles de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réfection de voirie (Quartiers des aires, Avenue de Nîmes, Quai Carnot) N° 18.S.02

Acte d'engagement (AE)

**Date limite de réception des offres : 04 mai 2018
à 9h00**

Le présent accord-cadre est passé en vertu des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, régissant la procédure adaptée.

Table des matières

Article 1 – Objet.....	3
Article 2 – Durée globale du marché, planning et délais d'exécution des prestations.....	3
Article 3 – Contacts	4
Article 4 – Contractant	4
Article 5 – Sous-traitance	11
Article 6– Prix	11
Article 7 – Paiement	12
Article 8 – Affirmation sur l'honneur	12
Article 9 – Engagement du candidat	13
Article 10 – Liste des annexes à l'acte d'engagement.....	14
Article 11 - Acceptation de l'accord-cadre (à remplir par le pouvoir adjudicateur)	14
Article 12 - Date d'effet de l'accord-cadre (à remplir par le pouvoir adjudicateur)	15

Article 1 – Objet

Le présent marché est un marché de prestations intellectuelles de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réfection de voirie sur le territoire communal. Ces travaux de voirie sont composés de deux tranches :

- Tranche Ferme :
 - o Réfection voirie du Quartier des aires pour une enveloppe prévisionnelle de 225 000 € H.T.
 - o Réfection voirie de l'Avenue de Nîmes pour une enveloppe prévisionnelle de 91 667 € H.T. ;
- Tranche conditionnelle unique :
 - o Réfection voirie du Quai Carnot pour une enveloppe prévisionnelle de 125 000 € H.T.

Le contenu et l'étendue des travaux de voirie à réaliser sont décrits plus précisément dans le CCP.

La mission de Maîtrise d'œuvre suivra la décomposition du marché de travaux :

- Tranche Ferme :
 - o Réfection voirie du Quartiers des aires ;
 - o Réfection voirie de l'Avenue de Nîmes ;
- Tranche conditionnelle unique :
 - o Réfection voirie du Quai Carnot

Les variantes ne sont pas autorisées.

L'exécution de la tranche conditionnelle est subordonnée à une décision du pouvoir adjudicateur, notifiée au titulaire au plus tard trois (3) ans après notification du marché.

Le présent marché ne comporte aucune indemnité d'attente ou de dédit.

Le non affermissement de la tranche conditionnelle ne donne pas droit au titulaire du marché à une quelconque indemnité.

Article 2 – Durée globale du marché, planning et délais d'exécution des prestations

La durée globale d'exécution du marché sera la somme des durées d'exécution des phases ajoutée à la somme des durées de validation par le pouvoir adjudicateur.

Le planning remis par le candidat dans son offre aura valeur contractuelle. Il devra fixer le délai d'exécution propre à chaque élément de mission (non pris en compte la durée de validation des phases par le Maître d'ouvrage).

L'exécution des prestations débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer l'élément de mission.

A renseigner par le candidat :

Eléments de Mission	Sigle	Délai
Etudes d'avant-projet	AVP	
Etude de projet	PRO	
Dossier de consultation des entreprises	DCE	
Direction d'exécution du contrat de travaux	DET	
Dossier des ouvrages exécutés	DOE	
Assistance lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement, décompte final général	AOR	

Article 3 – Contacts

Maître d'ouvrage : Commune d'ARAMON
Place Pierre RAMEL
30 390 ARAMON
04.66.57.38.00

Autorité compétente pour signer le marché : Monsieur le Maire, Michel PRONESTI ayant reçu délégation de compétence conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, par la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2014.

Personne désignée pour renseigner les bénéficiaires des nantissements (article 130 du décret relatif aux marchés publics) : Monsieur le Maire, Michel PRONESTI

Comptable assignataire des paiements : Mme Catherine LUTZ
Téléphone : 04.66.57.00.34
Adresse : Finances Publiques
4, rue des Halles
30390 ARAMON

Article 4 – Contractant

Contractant unique

M/Mme		contractant personnellement,
La société		
RCS		
Représentée par		dûment habilité(e),
Adresse		
Téléphone		<i>Courriel</i>
Code NAF		<i>N° SIRET</i>
TVA intracommunautaire		
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes		

Les cocontractants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées :

conjoints (cf. grille de répartition des prestations annexée)

solidaires, les unes des autres

et désignées dans le marché sous le nom « Maître d'œuvre ».

Cotraitant A :

M/Mme		contractant personnellement,
La société		
RCS		
Représentée par		dûment habilité(e),
Adresse		
Téléphone		Courriel :
Code NAF		N° SIRET :
TVA intracommunautaire		
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes		

Cotraitant B :

M/Mme		contractant personnellement,
La société		

RCS		
Représentée par		dûment habilité(e),
Adresse		
Téléphone		Courriel :
Code NAF		N° SIRET :
TVA intracommunautaire		
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes		

Cotraitant C :

M/Mme		contractant personnellement,
La société		
RCS		
Représentée par		dûment habilité(e),
Adresse		
Téléphone		Courriel :
Code NAF		N° SIRET :
TVA intracommunautaire		

Cotraitant D :

M/Mme		contractant personnellement,
La société		
RCS		
Représentée par		dûment habilité(e),
Adresse		
Téléphone		Courriel :
Code NAF		N° SIRET
	TVA intracommunautaire	

Cotraitant E :

M/Mme		contractant personnellement,
La société		
RCS		
Représentée par		dûment habilité(e),
Adresse		
Téléphone		Courriel :
Code NAF		N° SIRET :
	TVA intracommunautaire	

Cotraitant F :

M/Mme		contractant personnellement,
La société		
RCS		
Représentée par		dûment habilité(e),
Adresse		
Téléphone		Courriel :
Code NAF		N° SIRET :
	TVA intracommunautaire	

Cotraitant G :

M/Mme		contractant personnellement,
La société		
RCS		
Représentée par		dûment habilité(e),
Adresse		
Téléphone		Courriel :
Code NAF		N° SIRET :
	TVA intracommunautaire	

Cotraitant H :

M/Mme		contractant personnellement,
La société		
RCS		
Représentée par		dûment habilité(e),
Adresse		
Téléphone		Courriel :
Code NAF		N° SIRET :
	TVA intracommunautaire	

Cotraitant I :

M/Mme		contractant personnellement,
La société		
RCS		
Représentée par		dûment habilité(e),
Adresse		
Téléphone		Courriel :
Code NAF		N° SIRET :
	TVA intracommunautaire	

Cotraitant J :

M/Mme		contractant personnellement,
La société		
RCS		
Représentée par		dûment habilité(e),
Adresse		
Téléphone		<i>Courriel :</i>
Code NAF		<i>N° SIRET :</i>
	<i>TVA intracommunautaire</i>	

Cotraitant K :

M/Mme		contractant personnellement,
La société		
RCS		
Représentée par		dûment habilité(e),
Adresse		
Téléphone		<i>Courriel :</i>
Code NAF		<i>N° SIRET :</i>
	<i>TVA intracommunautaire</i>	

Le maître d'œuvre, désigné dans l'accord-cadre, sous le nom " titulaire " ; pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, est représenté par :

.....

dûment mandaté à cet effet, par une convention de mandat remis par le titulaire dans son offre.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est :

- conjoint**
- solidaire** de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique, pour l'exécution du marché.

Le titulaire :

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (CCP) et des documents qui y sont mentionnés,
- S'ENGAGE à produire, si mon offre est retenue et si je ne les ai pas déjà fournis à l'appui de mon offre, les pièces prévues à l'article 51 du décret relatif aux marchés publics dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'en sera faite par la personne signataire de l'accord-cadre.
- S'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Article 5 – Sous-traitance

Les annexes n°..... à cet acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations qu'il est envisagé de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification de l'accord-cadre ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations qu'il est envisagé de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- montant hors taxes euros (en chiffres)
- T.V.A. au taux de %, soit euros (en chiffres)
- montant TTC euros (en chiffres)
- montant TTC euros (en chiffres)
- euros (en lettres)

Article 6– Prix

6.1 – Conditions générales de l'offre de prix

L'offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de remise des offres mentionné m0. Les prix sont révisables suivants les conditions fixées à l'article 3.2. du cahier des clauses particulières. Le coût prévisionnel est établi dans les conditions prévues à l'article 9.1 du CCP.

La rémunération de la maîtrise d'œuvre résulte d'un pourcentage qui s'applique au montant hors taxe des travaux au stade de l'étude d'avant-projet (AVP).

6.2 – Forfait provisoire de rémunération

Le forfait provisoire de rémunération est fixé à% du montant estimé des travaux par le maître d'ouvrage.

6.3 – Forfait définitif de rémunération

Le forfait de rémunération est rendu définitif dans les conditions de l'article 16 du cahier des clauses particulières.

6.4 – Répartition du forfait de rémunération par élément de mission

Éléments de mission de maîtrise d'œuvre	% de la mission
Etude d'avant-projet (AVP)	%
Etudes de projet (PRO)	%
Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT)	%
Etudes d'exécution / Etudes de synthèse / Visa (VISA)	%
Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)	%
Assistance aux opérations de réception (AOR)	%

La répartition des prestations et des honoraires entre les cotraitants figure en annexe.

Article 7 – Paiement

En cas de paiement sur un seul compte, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues au titre du présent accord-cadre en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Compte ouvert au nom de	<input type="text"/>	
Sous le numéro	<input type="text"/>	Clé RIB <input type="text"/>
Banque	<input type="text"/>	
Code Banque	<input type="text"/>	Code Guichet <input type="text"/>

En cas de paiement sur plusieurs comptes, dupliquer et remplir l'annexe "en cas de réponse en groupement" autant de fois que nécessaire.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Les paiements sont effectués en EUROS.

Article 8 – Affirmation sur l'honneur

- J'affirme, sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes torts exclusifs, ne pas tomber
- J'affirme, sous peine de résiliation de l'accord-cadre à ses torts exclusifs, que la société/le groupement d'intérêt économique, pour lequel j'interviens, ne tombe pas
- Nous affirmons, sous peine de résiliation de l'accord-cadre à nos torts exclusifs, ne pas tomber

- Nous affirmons, sous peine de résiliation de l'accord-cadre, à leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas

sous le coup des interdictions énumérées aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics concernant les liquidations, faillites personnelles, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice.

Les déclarations similaires des sous-traitants énumérés plus haut sont annexées à cet acte d'engagement.

Article 9 – Engagement du candidat

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au maître d'œuvre dans un délai de 120 jours qui court à compter de la date de remise de l'offre.

Fait en un seul original

A
le

Mention manuscrite "lu et approuvé"

Signature(s) du(des) candidat(s) (représentant(s) habilité(s) pour signer l'accord-cadre)

Article 10 – Liste des annexes à l'acte d'engagement

- Annexe 1 - En cas de réponse en groupement
- Annexe 2 - En cas de sous-traitance

Article 11 - Acceptation de l'accord-cadre (à remplir par le pouvoir adjudicateur)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A

le

Signature de l'autorité compétente en vertu de la délibération n°2014.032 du 15 avril 2014.

Article 12 - Date d'effet de l'accord-cadre (à remplir par le pouvoir adjudicateur)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent accord-cadre » :

A,

le

Signature du titulaire

En cas d'envoi en LRAR :

Coller ci-dessous l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

Cadre pour nantissement ou cession de créance : (1)

Formule d'origine

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- la totalité de l'accord-cadre (2)
- la partie des prestations évaluées à euros (en lettres)
- que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct.
- la partie des prestations évaluées à euros (en lettres)
- et devant être exécutées par en qualité de :
 - cotraitant
 - soustraitant

A ,
le (3)

Signature,

(1) A remplir par le pouvoir adjudicateur en original sur une photocopie.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Date et signature originale.

Annotations ultérieures éventuelles

Le titulaire souhaite ne pas confier l'exécution d'une partie des prestations à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct. Cette partie non sous-traitée est au maximum de euros TTC.

ANNEXE 1 - En cas de réponse en Groupement

Acheteur : Commune d'ARAMON

Mairie d'Aramon

Place Pierre RAMEL

BP 54

30390 ARAMON

04.66.57.38.06

Marché de prestations intellectuelles de maîtrise d'oeuvre pour des travaux de réfection de voirie

Cotraitant n°.... (A reproduire pour chacun des cotraitants)

Désignation du cotraitant :

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Agissant en mon nom personnel :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Agissant pour le nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société :

.....

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

En tant que membre du groupement conjoint

En tant que membre du groupement solidaire

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières (CCP) et des documents qui y sont mentionnés ;
- M'ENGAGE à produire, si mon offre est retenue et si je ne les ai pas déjà fournis à l'appui de mon offre, les pièces prévues à l'article 51 du décret relatif aux marchés publics dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'en sera faite par la personne signataire de l'accord-cadre.
- M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

ANNEXE 2 - En cas de sous-traitance : Demande d'acceptation d'un sous-traitant (1)

Acheteur : Commune d'ARAMON

Mairie d'Aramon

Place Pierre RAMEL

BP 54

30390 ARAMON

04.66.57.38.06

Marché de prestations intellectuelles de maîtrise d'oeuvre pour des travaux de réfection de voirie

Sous-traitant n°... (A reproduire pour chacun des sous-traitants)

Titulaire :

1/ Désignation du sous-traitant :

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Agissant en mon nom personnel :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Agissant pour le nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société :

.....

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

2/ Description des prestations réalisées

Description des prestations réalisées	Montant HT

3/ Conditions de paiement du contrat de sous-traitance

Libellé du compte :

Domiciliation :

Adresse :

CODE IBAN :

Code BIC :

- modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :
- date (ou mois) d'établissement des prix :
- modalités de variation des prix :
- stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :
- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret relatif aux marchés publics : Monsieur le Maire
- Comptable assignataire des paiements : Mme Catherine LUTZ